

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° CF69

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,  
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et M. Nilor

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	-9 000 000	0	-19 099 807
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	-1 412 428	0	-1 441 467
Politique de la ville	0	-94 358	0	-1 094 358
<b>TOTAUX</b>	0	-10 506 786	0	-21 635 632
<b>SOLDE</b>		+10 506 786		+21 635 632

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à refuser les annulations d'engagement et crédits de paiement et de les redéployer sur le programme « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » afin de renforcer l'accompagnement social dans le logement.

Dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'abord, l'État a souhaité mobiliser les collectivités territoriales par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant une mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Cet AMI lancé en 2018 qui a concerné 23 territoires a bénéficié de crédits d'ingénierie à hauteur de 4 millions d'euros en 2020 et de crédits de 5 millions d'euros pour financer des mesures d'accompagnement social. La Ministre du Logement a annoncé la publication d'un second AMI, financé à hauteur de 4 millions d'euros, permettant de mobiliser une dizaine de nouvelles collectivités.

Si les crédits d'ingénierie sont indispensables pour mener à bien la coordination et les projets, il apparaît important de financer de manière plus ambitieuse l'accompagnement social qui est un des piliers du Logement d'abord. Ce financement est nécessaire pour favoriser le changement d'échelle du plan dans les territoires dits de mise en œuvre accélérée demandé par les associations, partant du constat que les crédits d'accompagnement social de droit commun ne sont pas suffisants pour répondre entièrement aux besoins des personnes.

Les crédits de 5 millions d'euros présents dans le budget 2020 visent à renforcer les mesures d'accompagnement dans les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Cependant, alors que Paris et Marseille ont répondu à l'appel de manifestation d'intérêt, les crédits semblent déjà insuffisants.

Afin de dépasser le caractère expérimental de l'AMI et de répondre aux besoins croissants d'accompagnement social, cet amendement propose que autorisations d'engagement et en crédits de paiement annulés puissent être transférés à cette fin.